

Jumelage entre Marpent et Poliçan

Le mardi 15 novembre, une délégation de Poliçan était présente en mairie pour officialiser le jumelage entre Marpent et cette commune albanaise située au sud de Tirana.

Le maire, Adriatik Zotkaj, était accompagné de Mimoza Muça, Présidente du Conseil Municipal de Poliçan, Luljata Xhaja, Adjointe du maire de Poliçan, et Zengjine Hysi, Directrice du Centre Culturel pour enfants de Poliçan et professeur de français.

Daline Houari représentait la Direction Europe du Conseil Régional des Hauts de France, Michel Cannone et Stéphane Libert, la Maison de l'Europe de Fourmies.

Proche de nous, mais un peu méconnue, l'Albanie est un pays partenaire de l'Union Européenne dont la population reste pétrie de culture française, même si notre langue y a subi un recul considérable ces dernières décennies.

Ce jumelage, au-delà des échanges sur nos actions respectives, vise principalement à développer les échanges de jeunes au travers de notre Forum des jeunes.

C'est dans ce cadre que nous préparons, avec l'aide de la Région, un dossier dans le cadre du programme européen « Jeunesse + » (Erasmus).

Loïc Marlot et Stéphane Driguet seront en charge de suivre ce projet.

Parallèlement, nous tenterons de profiter de ce jumelage pour développer un partenariat entre nos entreprises locales et celles de Poliçan.

Le 15 novembre était donc un moment historique pour Marpent puisque notre commune, qui n'avait jamais été jumelée, sera la seule commune française à l'être avec une commune albanaise.

Votre maire, Jean Marie Allain

Nous contacter

Tél : 03.27.39.63.41
mairiedemarpent@gmail.com
<http://www.marpent.fr>

Dans ce numéro

EDITO	1
ETAT CIVIL	2
PHOTOS	3/ 14
LA VIE DE LA MAIRIE	5
LES BREVES	6
LA VIE DU VILLAGE	7
LA VIE ASSOCIATIVE	8
LA VIE DU CONSEIL	10
INFO tri sélectif	12
HISTOIRE LOCALE	16

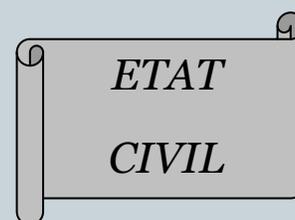
Comité de lecture

JM Allain, C Lavielle
B Thomas, J Loire,
G Bocquet, B Legros

BONNE ANNÉE 2017

NAISSANCES

DEBURGE Léon	26 octobre 2016
MORSA Shayna	27 octobre 2016
YARDIN Mia	19 novembre 2016
KOLOW Raphaël	22 novembre 2016



DECES

BLANC Lionel	28 octobre 2016	Né en 1984
LAMBLIN Michelle épouse LAFFINEUR	31 octobre 2016	Née en 1931
COLLET Béatrice épouse JENARD	31 octobre 2016	Née en 1956
PURENNE Simone veuve KRAUS	16 novembre 2016	Née en 1927
POMMEROLE Marie veuve PREVOST	23 novembre 2016	Née en 1922
SENOCQ Marcelle veuve SIMONI	28 novembre 2016	Née en 1924

« pour les Marpentois décédés hors de la commune, nous en faisons état dans la mesure où la commune concernée nous a transmis l'acte »

ETAT CIVIL

L'article 48 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle confie l'enregistrement des conclusions, modifications et dissolutions de pactes civils de solidarité (PACS), actuellement du ressort des tribunaux d'instance, au maire et à ses adjoints.

L'article 515-3 du Code civil indique: « Les personnes qui concluent un pacte civil de solidarité en font la déclaration conjointe devant l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle elles fixent leur résidence commune ou, en cas d'empêchement grave à la fixation de celle-ci, devant l'officier de l'état civil de la commune où se trouve la résidence de l'une des parties ».

De plus, l'article 56 réécrit l'article 60 du Code civil relatif aux demandes de changement de prénom, confié à l'officier d'état civil le traitement de ces demandes relevant aujourd'hui du juge aux affaires familiales (JAF).

INFORMATION CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

A compter de mars 2017, et malgré la protestation des diverses associations des maires, la procédure de délivrance de carte nationale d'identité est modifiée par un décret publié le 8 octobre 2016.

La demande sera dorénavant traitée selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Ce qui changera pour vous :

- La commune de Marpent ne délivrera plus de CNI.
- Vous devrez vous rendre exclusivement dans l'une des communes (Maubeuge, Jeumont) équipées par l'Etat d'une station de recueil de données biométriques pour solliciter la délivrance d'une carte nationale d'identité.

Vous aurez la possibilité de faire une pré-demande en ligne depuis votre domicile en vous connectant sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://ants.gouv.fr>

- Vous conserverez le numéro de demande de carte d'identité que vous présenterez à la mairie. Les communes vous accueilleront sur rendez-vous, pendant lequel seront effectuées la prise d'empreintes et la vérification de la complétude du dossier. Une fois confectionné, le titre vous sera remis par la mairie de la commune où vous aurez fait la demande.

PERMANENCE MAIRIE

La mairie sera exceptionnellement ouverte le samedi 31 décembre de 10h à 12h pour les inscriptions sur les listes électorales.



Halloween



Michel Hannon



Halloween



A l'occasion de la Toussaint, les anciens combattants de Marpent ACPG-CATM-TOE, accompagnés des élus, ont honoré la mémoire des soldats ayant perdu la vie sur la commune lors des deux dernières guerres mondiales, en déposant une gerbe sur chaque carré militaire, sans oublier celui des jeunes soldats canadiens et britanniques, et en respectant la traditionnelle minute de silence.



Cérémonie du 11 novembre

Photos :travaux et aménagements



Abords de la mairie



Parking résidence Jouhau



Rue du Long Fossé



RD 649 : prévenir les inondations



Brise-vent stade du Bel Air,
réalisé par le club de foot



Installation des illuminations de Noël

LE TRI SELECTIF

Sollicités par le maire, deux ambassadeurs du tri de la Communauté d'Agglomération, messieurs Jean-Pierre Hoigne et Flavien Wattu, sont venus donner quelques informations concernant le tri des déchets aux agents de service des écoles et aux agents du restaurant scolaire.

COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

La commission, composée du maire, de M Painchart et de M.Fumière, s'est réunie en mairie pour procéder à la validation des nouvelles inscriptions et la radiation de personnes ne remplissant plus les conditions.

11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre a rassemblé des enfants de l'école Fostier accompagnés du directeur M. Painchart, de Mme Tacquenier et de leurs parents, l'harmonie communale, l'association des anciens combattants, les élus.

M. Bertinchamps, caporal-chef au SDIS, représentait le corps des sapeurs –pompiers tandis que plusieurs responsables associatifs avaient pris place dans le défilé pour représenter le football-club , les cyclos, la Joie de la Famille, les Joueurs de cartes, les Restos du Cœur, le Comité des Anciens et les moulins d'antan.

Quatre enfants ont lu le message de l'UFAC avant d'entonner la Marseillaise.

REUNION MAIRES DU CANTON

M. Patrick Valois, vice-président du département en charge de la ruralité a animé la réunion avec les maires du canton.

Le maire de Marpent a notamment attiré l'attention de M.Valois d'une part sur la disparition de certains chemins ruraux et l'intérêt pour le Département d'utiliser son autorité morale pour organiser des actions de concertation avec les agriculteurs et d'autre part sur le besoin de plus de transparence dans le financement des référents des bénéficiaires du RSA, la situation étant très disparate d'une commune à l'autre.

COURRIER DU MAIRE AU DIRECTEUR REGIONAL DE LA POSTE

Monsieur le Directeur,

Je me permets d'attirer votre attention sur la boîte aux lettres, située rue Faidherbe.

La localisation de cette boîte a une explication historique (elle était adossée à un café aujourd'hui disparu) mais présente plusieurs inconvénients :

- Elle est peu visible, donc les habitants ne sont pas encouragés à l'utiliser
- Il est impossible de stationner en voiture et même en vélo à cet endroit
- Sa localisation dans un virage en haut d'une côte la rend particulièrement dangereuse, y compris pour le facteur qui en a la charge.

Or, ce type de boîte est d'autant plus utile que celle du bureau de poste est « fermée » pour des raisons de sécurité, contraignant l'utilisateur à entrer dans le bureau de poste aux heures d'ouverture.

Il me paraîtrait opportun de déplacer cette boîte de quelques mètres pour la rendre plus visible, plus accessible et moins dangereuse.

Je vous joins plan et photo qui présentent une alternative possible, au pied du parking du square de la Parapette.

Nos services pourraient le cas échéant et après votre accord, en assurer le transfert et la fixation.

Restant à votre entière disposition pour discuter de cette question, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes salutations très distinguées.



GANTS OBLIGATOIRES

Depuis le 20 novembre, tous les cyclomotoristes et les motards doivent porter des gants, faute de quoi ils encourent une amende et la perte d'un point du permis de conduire.

CLIC

Le CLIC est une association, basée à Maubeuge, qui peut répondre gratuitement à toutes les demandes de personnes de plus de soixante ans et peut, le cas échéant, accompagner ces personnes dans leur démarche.

Téléphone : 03 27 56 16 44

FAIRE UN DOUBLE DE CLEF

Suite au déménagement des Etablissements Dufossez, le service de réfection de clefs est assuré par la société FISA, rue Barbusse (au fond à gauche)

Tel 03 27 39 55 11.

CREATION D'ENTREPRISES

Félicitations à :

- M Régis Van Warreghem pour la création de son entreprise RVW NAVETTES (location de voitures avec chauffeur)
- M Henrick Séliga pour la création de sa société LASER STEEL, spécialisée dans la découpe au laser (rue Barbusse).

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE Mineur non accompagné

L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie à partir du 15 janvier 2017.

L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS

La Préfecture demande un confinement total ou une pose de filets, l'application des mesures de bio-sécurité pour les personnes susceptibles d'entrer dans ces basses cours (arrêté du 8 février 2016), une déclaration immédiate auprès d'un vétérinaire en cas d'indice suspect et une déclaration sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> (modèle disponible en mairie)

LES NOUVEAUTES L'OISEAU-LYRE

« Trulin 1915, un petit belge, héros Lillois » de Flavie Lavallée

Au sein de la résistance lilloise de la première guerre mondiale, la figure la plus en vue est un jeune Belge de 18 ans !!

Dans la rubrique Bande dessinée :

« Antarctica, 908 Sud tome 03 » de Jean Claude Bartoll et Bernard Kollé

3ème tome d'une série inspirée des carnets de voyage des célèbres explorateurs Scott et Admundsen.

Dans la rubrique Roman Adulte :

« Le temps est assassin » de Michel Bussi

Suspense, intrigue, roman facile à lire.

Roman Policier :

« L'Appel du Coucou » de Robert Galbraith

Premier volet des aventures du détective Strike, ce roman vous tiendra en haleine par son intrigue.

Dans la rubrique Album enfant :

« Chhht ! » de Sally Grindley et Peter Utton

Le thème de l'inconnu est abordé chez les petits de 3- 6 ans de façon ludique et interactive.

MEDIATHEQUE Tous nos remerciements à M et Mme Piette-Friaud pour leur don de livres.

ABORDS DE LA MAIRIE

Les agents communaux ont déraciné le sapin et aménagé de nouvelles places de stationnement.

Une fois les travaux de rénovation de la mairie terminés, d'ici quelques mois, nous agrémenterons cet espace d'un décor végétal, tout en maintenant ces places de parking.

TRAVAUX SERVICES MUNICIPAUX

Parking Jouhaux :

Depuis plusieurs années, les eaux de ruissellement avaient fortement dégradé le parking Jouhaux, propriété communale.

Les agents municipaux ont profité de pouvoir récupérer des matériaux de décapage venant des travaux de la voie express pour reconfigurer cet espace de stationnement.



RD 649 (voie express) :

Les fossés non entretenus de la RD649, devenus des décharges à ciel ouvert, créent des couloirs torrentiels inondant, lors des fortes pluies, les habitations de plusieurs rues de la commune.

Le dossier est entre les mains des ingénieurs du Conseil Général depuis plusieurs mois...

Par précaution avant l'hiver, nos agents sont intervenus pour dégager le fossé sur sa partie la plus sensible.

Rue du Long Fossé :

Les services municipaux ont réalisé une intervention rue du long fossé.

Suite aux pluies incessantes de juin dernier, plusieurs habitations ont été inondées par l'arrivée brutale des eaux de ruissellement provenant des prairies en surplomb.

Les agents ont creusé un fossé de manière à ce que les eaux soient orientées vers la canalisation recueillant les eaux pluviales de la rue du Long Fossé.

GARDERIE DU SOIR EN 2017

Pour répondre au mieux aux attentes des parents et au bien-être de l'enfant, les modalités de fonctionnement de la garderie du soir sont modifiées.

Tous les enfants de la garderie du soir sont regroupés à la médiathèque et répartis en trois groupes selon le choix des parents :

- Activités ludiques (tous âges)
- Aide aux devoirs (CP, CE1 et CE2)
- Etude surveillée (CM1 et CM2)

Ce sont les parents qui indiqueront en mairie (au moment de l'inscription NAP) le groupe dans lequel l'enfant doit aller.

La garderie du soir est réservée aux enfants inscrits aux NAP du jour (et gratuite pour ceux-ci).

Les enfants inscrits par l'école aux APC, à l'accompagnement éducatif ou en anglais sont accompagnés par l'enseignant à 16 h 45 aux Marpinieux où les parents les reprennent.

Les enfants non repris à 16 h 45 sont conduits par l'agent communal à la garderie de la médiathèque, laquelle sera facturée 50 centimes d'euros (0,75 € pour les extérieurs) puisque l'enfant n'était pas inscrit aux NAP.

A partir de 17 h 30 et jusque 19 heures, les parents peuvent reprendre à tout moment les enfants. Ceux-ci sont en activité « temps libre » au choix de l'élève : lecture, informatique, jeux de société, devoirs...

MARCHE NORDIQUE de MARPENT

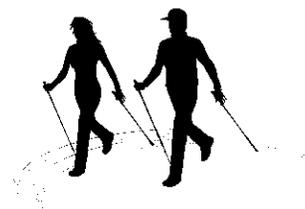
Venez nombreux nous rejoindre, pour un moment de convivialité et surtout pour les bienfaits de la marche nordique.

Pour tout renseignement, <http://marchenordicmarpent.monsite-orange.fr>

Je répondrai à tout e-mail, sms ou téléphone.

A bientôt pour de belles balades.

M Destuyver Bruno



AG MOULINS D'ANTAN

Le président de l'association « les Moulins d'antan », Dominique Claux, a réuni l'assemblée générale annuelle en mairie, en présence du maire et de Mme Loire, adjointe.

L'activité de l'association est essentiellement rythmée par les visites du moulin le dimanche, ponctuée par la brocante du moulin, qui fut particulièrement réussie, et « la semaine des jeux en bois » qui connut un réel succès pour la première année.

Daniel Bisiaux, trésorier, a présenté les comptes et remis au maire le livre d'or de l'année.

Les meuniers envisagent de réduire les dimanches d'ouverture et de synchroniser ceux-ci avec les Amis du Moulin qui prévoient de faire fonctionner le four à pain un dimanche par mois.

Le Président remercia Fabrice Joris, secrétaire démissionnaire, qui souhaite se consacrer au développement des projets, notamment la formation de nouveaux meuniers. M.Joris est remplacé par Mme Lucia Cartiaux, avec Stéphane Driguet comme suppléant.

AG DES CYCLOS

Le Président Michel Delmotte a insisté sur l'exigence de laisser l'esprit de compétition de côté et de se limiter à la randonnée et au loisir découverte.

Martine Salaets, secrétaire, a brossé l'actualité de la fédération tandis qu'Agnès Delmotte, trésorière, présentait le bilan financier, excédentaire.

M Daniel Houssière a exposé aux membres présents les différences entre les options d'assurance, mini-braquet, petit braquet et grand braquet.

Le Président Michel Delmotte a fait état de la baisse des effectifs et du nécessaire rapprochement avec le club de Jeumont-Erquelinnes dont le Président et quelques membres étaient d'ailleurs présents à l'assemblée.

Cette démarche a reçu le soutien des membres et des élus présents, Bruno Legros, Jacqueline Loire, Hervé Nicol et le maire, Jean-Marie Allain. Ce dernier a mis en avant le travail mené par l'association « Droit au vélo » de Dominique Delcroix pour la prise en compte des deux roues dans les aménagements et invité l'association à soutenir son action.

ASSEMBLEE ANNUELLE DE L'HARMONIE

Grosse affluence à cette assemblée présidée par Marc Etienne, président de l'Harmonie.

Le léger excédent réalisé en 2016 permettra de financer une partie des frais de déplacement au concours de Calais au mois de juin pour le classement de l'harmonie.

Le maire, accompagné de Jacqueline Loire, fit le point sur le projet du futur auditorium.

MARCHE DE NOEL

Les Amis du moulin ont accueilli dans la salle des fêtes le traditionnel marché de Noël.

Les visiteurs avaient le choix entre une diversité d'échoppes pour faire le plein de cadeaux avant les fêtes.

Deux viticulteurs, l'un de champagne et l'autre d'Alsace, invitaient à déguster leur noble produit tandis que le président Hervé Nicol et ses Amis du moulin proposaient crêpes, hot-dogs choucroute et tartiflette.

Le Père Noël a fait plusieurs apparitions pour le grand plaisir des enfants

NOEL AU GROUPE SCOLAIRE

Les enfants de la maternelle ont été gâtés avec une valise « animaux et leur habitat », la mallette artiste, l'atelier créatif et le jeu d'écriture, soit au total 114 cadeaux remis par le Père Noël et autant de bambins heureux.

Les enfants de la maternelle ont ensuite assisté au spectacle « Boni, bonhomme de neige » donné par Sidoline Production tandis que ceux du primaire se sont retrouvés dans la salle des fêtes pour découvrir « Jojo fait son show », spectacle présenté par la troupe « Comme par Magie ».

Vie associative

SAINTE CECILE

Comme chaque année, l'Harmonie communale a donné un concert à l'église Saint Martin à l'occasion de la Fête de Sainte Cécile.

Sous la baguette de Guillaume Charlet, directeur adjoint, les musiciens ont d'abord joué « American Patrol » de Laurent Delbecq et la musique du film « au-delà de la forêt » de Howard Shore avant d'interpréter, sous la direction de Ludovic Damiens, « Le trône de fer » de Ramin Djawadi pour terminer en apothéose avec « l'ouverture d'Egmont » de Beethoven.

La cérémonie fut l'occasion pour M Mercier, président d'arrondissement de remettre la médaille de 70 ans d'engagement musical à M. Michel Hannon, clarinettiste.

70 ANS DE MUSIQUE...

Michel Hannon, musicien de l'harmonie communale, s'est récemment vu remettre la médaille de 70 ans de musique, décoration, on s'en doute, exceptionnelle.

C'est en 1946, à l'âge de neuf ans, que Michel a reçu sa première leçon de clarinette.

L'année suivante, il intègre les harmonies de St Hilaire et de Dompierre

Quelques années plus tard, parti sur Armentières pour ses études, il rejoint l'orchestre symphonique de cette ville comme clarinettiste et à l'orchestre de jazz du lycée en tant que 2^{ème} saxo-ténor.

Au service militaire, il se met au saxo-alto.

En 1964, il est nommé Directeur Adjoint de l'Harmonie d'Aulnoye et forme un orchestre des jeunes de plus de cinquante musiciens qu'il dirigera pendant plus de 20 ans,

Au décès de Paul Dufrane, il dirigera l'harmonie d'Aulnoye-Aymeries pendant 15 ans tout en jouant successivement à Avesnes, Le Quesnoy, Maubeuge, St Hilaire, Dompierre, Jolimetz, Feignies, Marpent.

Michel Hannon joue également dans l'orchestre « avant'âge », orchestre de renommée nationale qui se produit dans tous les coins de France et même à l'étranger.

A la remise de sa décoration il exprima une pensée pour son vieil ami musicien Simon Saladin, disparu voici plusieurs mois.

La municipalité de Marpent s'est associée à cette mise à l'honneur d'une des plus grandes figures de la musique populaire en avesnois.

REPAS ECOLE FOSTIER

Le repas dansant se déroulera à la salle des fêtes de Marpent le samedi 04 février prochain. Les bénéfices réalisés durant cette soirée permettront aux 33 élèves de CM2 de pouvoir partir pour la classe verte au Val Joly du 19 au 23 juin.

Au menu : **COUSCOUS
FROMAGE
PÂTISSERIE
CAFE**



Prix Adulte : 18,00€ (couscous poulet/merguez/mouton)

Prix Enfant : 9,00€ (couscous poulet)

Bordereau de réservation à compléter et à remettre à l'école accompagné du règlement :
(Chèque à l'ordre de : **OCCE 2176 Marpent Fostier**) pour le 27 janvier dernier délai.

Téléphone école: 03.27.39.65.66

M,.....participe au repas dansant du 04 février à la salle des fêtes de Marpent
et réserverepas adultes à 18 €

.....repas enfants à 9 €

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Novembre 2016

Le conseil vote l'indemnité du receveur sur la base du taux de 50 % du montant maximum.

STATUTS DE L'AGGLOMERATION

Le conseil entérine la mise en conformité des statuts de la CAMVS issus de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe et qui se traduit d'une part par une définition plus détaillée des compétences économiques et d'autre part par l'intégration de compétences auparavant optionnelles (collecte et traitement des déchets, gens du voyage) dans les compétences désormais obligatoires.

AVANCEMENT DE GRADE

Suite à la demande d'un agent, de passer adjoint technique 2^e classe, le conseil décide de créer le poste correspondant, cet agent remplissant les conditions requises, et de supprimer concomitamment un poste d'adjoint technique 2^e classe.

CLIC VAL DE SAMBRE

Le conseil vote à l'unanimité une subvention de 100 euros pour le partenariat avec le CLIC.

VENTE DE PARCELLE

Le conseil donne son accord pour la vente d'une parcelle constructible de 489 m² située impasse Victor Hugo prolongée au prix de 12 000 €, cette parcelle étant à vendre depuis plusieurs années.

TROTTOIRS RUE DELMOTTE

Le conseil confirme son accord pour une participation de 50 % et une durée d'amortissement de quinze ans.

FAUTEUILS CINEMA

La mise en vente est validée sur la base de trois lots de 100 fauteuils pour 2500 euros le lot.

MODIFICATION BUDGETAIRE

Le conseil approuve le transfert à parts égales de 24 000 euros du compte 6615 vers les comptes 60 612 et 64 168.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 6 décembre 2016

Le maire informe ses collègues que le point « 1 » de l'ordre du jour, portant sur les attributions de compensation suite aux transferts de charges liés au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, est reporté, une réunion préalable ayant été demandée par les services de l'Agglomération.

CONTROLE DES LOGEMENTS DECENTS

La Communauté d'Agglomération devant délibérer sur une convention avec la CAF pour instaurer le contrôle de la décence dans les logements, le maire, avant de se prononcer pour la commune de Marpent au conseil communautaire, avait proposé à Mme Fromont-Danjou, directrice générale à l'agglomération pour l'aménagement de l'espace et le renouvellement urbain ainsi qu'à Mme Emma Desette, responsable de l'habitat, de venir présenter le projet aux élus.

La commune en effet avait été la première à signer une convention avec la CAF avant de s'en désengager trois ans plus tard devant le caractère excessif de certaines des normes qui aboutissait à classer « indécents » un logement n'ayant pas de main courante pour accéder au grenier, au grand dam des propriétaires qui n'avaient rien de « marchands de sommeil » mais aussi en raison du coût des contrôles supportés par la commune sur une mission relevant en fait de la CAF.

Les représentantes de l'Agglomération ont expliqué que la CAF proposait de généraliser les contrôles aux 42 communes, le contrôle des six communes classées « cible prioritaire » (Marpent en fait partie) étant désormais financé par la CAF.

Vie du Conseil Municipal

Une telle généralisation devrait uniformiser le mode de contrôle (en évitant les excès de zèle) sur toutes les communes et permettre de détecter des anomalies plus importantes susceptibles de relever de la compétence du maire (Règlement Sanitaire Départemental) ou de l'Etat (insalubrité).

Après un échange contradictoire et fort intéressant, une majorité des élus ont estimé que l'évolution du dispositif allait dans le bon sens et qu'il convenait que la commune vote favorablement au conseil communautaire.

LOGEMENT D'URGENCE

Le maire ayant rappelé que le logement situé 52, rue de la place avait déjà servi à deux reprises, le conseil vote la mise à disposition de ce logement au CCAS dans le cadre d'une convention.

TARIFS MEDIATHEQUE

Le maire rappelle que dans de nombreux pays, la gratuité des médiathèques va de soi, que ce soit dans le monde anglo-saxon ou dans le nord de l'Europe, conformément au principe affiché par le Manifeste de l'Unesco.

Le conseil vote à l'unanimité cette proposition d'une carte gratuite et annuelle à l'Oiseau-lyre (incluant bibliothèque et cyber-centre) pour tous les marpentois qui le souhaitent sur présentation, chaque début d'année civile, d'un justificatif de domicile.

Le conseil fixe la limite des emprunts de livre à trois par adhérent et vote pour les extérieurs un tarif annuel d'adhésion à « L'oiseau-lyre » de 10 € par adulte et 5 € par enfant.

ZONE TRENTE OREE DU BOIS

Les membres présents votent pour la participation de la commune à la réalisation de la zone trente à l'Orée du Bois, soit 253,88 € équivalent à 50 % du coût total.

SCHEMA NUMERIQUE

Les élus ont voté leur accord pour la prise de compétence facultative par l'Agglomération pour la mise en œuvre et l'adoption du Schéma d'Usages et de Services Numériques d'intérêts publics.

REFERENT RSA

Depuis 2009, avec le RSA, le contrat d'insertion – dénommé CER « contrat d'engagement réciproque » - est OBLIGATOIRE, ce qui représente pour Marpent 55 contrats.

Le CCAS de Ferrière-la-Grande, via sa Maison d'Entraide et de la Solidarité, dans une logique de développement intercommunal a recruté Mme Fatima Chémaki qui intervient sur Boussois, Marpent, Recquignies (c'est aussi le support pour nos emplois saisonniers).

Aujourd'hui, le Conseil Départemental, confronté à des difficultés financières, baisse la subvention du CCAS de Ferrière-la-Grande de 10 000 €.

Le CCAS de Ferrière-la-Grande demande donc aux communes de Boussois, Marpent, Recquignies une participation annuelle de 3500 €.

Les élus ont rejeté pour l'instant cette éventualité, souhaitant que le mode de financement des RSA soit « mis sur la table » (certaines communes paient et d'autres pas) et considérant qu'il s'agissait là d'une compétence départementale.

FAUTEUILS DE CINEMA

Suite aux négociations avec un acheteur d'Anvers, le conseil abroge la précédente délibération et valide le principe d'une vente à 1500 euros par lot de cent fauteuils.

ABANDON MANIFESTE

Le conseil mandate le maire pour prendre un arrêté d'abandon manifeste provisoire pour les logements situés au 164, 166 et 168 rue Victor Hugo prolongée, lieu-dit « la barque ».

LOGEMENTS RUE DE LA REPUBLIQUE

La numérotation des futurs logements rue la république ne devant prêter à aucune équivoque, le conseil décide de dénommer cette future résidence « le clos Simone Schwartz », en souvenir de celle qui avait légué tous ses biens au CCAS.

Afin d'améliorer la qualité environnementale et faire baisser les dépenses liées à la collecte des déchets, un dispositif de refus de collecte sera mis en place dès le 1^{er} trimestre 2017.

Votre bac dédié aux emballages recyclables ne sera désormais plus collecté, si vous ne respectez pas les bonnes consignes de tri malgré les deux alertes réalisées en amont par les ambassadeurs du tri de l'Agglo. De plus, une amende financière à hauteur de 11€ sera appliquée en cas de récidive la semaine suivant le premier refus de collecte.

La procédure

Lors de la collecte, les ripeurs contrôleront le contenu de votre bac dédié aux emballages recyclables afin de détecter tout manquement aux bonnes consignes de tri. L'information sera ensuite transmise à la CAMVS qui agira en fonction d'une des situations suivantes :

SITUATIONS	CONSEQUENCES
Une erreur de tri est constatée lors de la collecte	Un ambassadeur du tri (ADT) se rendra à votre domicile pour vous former aux gestes du tri.
Une 2 ^e erreur de tri est constatée	1 ^{er} refus de collecte et nouvelle formation par un ADT.
Suite au 1 ^{er} refus de collecte, le tri n'est toujours pas réalisé correctement	2 ^e refus de collecte et amende financière à hauteur de 11€ (infraction de type 1 selon la réglementation en vigueur).

Pourquoi mettre en place ce dispositif ? Réponse en quelques chiffres :

Prix du traitement des déchets

- 1 tonne de refus de tri = 374,86€
- 1 tonne de déchets triés = 194,01€

Sur le territoire, **2 000 tonnes de déchets sont mal triés** chaque année, pour une dépense de **750 000€**. Mieux trier, c'est :

- Diviser par deux le coût des refus de tri, soit **une économie de 375 000€**
- Augmenter les recettes à travers la **vente des recyclables**
- Réduire le tonnage des **déchets en incinération** et donc le coût lié à leur traitement

Trier vos déchets permet de les recycler

Boîtes métalliques, briques, cartonnets, journaux, magazines, prospectus...



Bouteilles et flacons en plastique



Bac concerné par le refus de collecte

Entourez votre jour de collecte

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi

Bouteilles, pots et flacons en verre



Bac concerné par le refus de collecte

Entourez votre jour de collecte

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi

Ordures résiduelles et autres emballages non recyclables



Entourez votre jour de collecte

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi



N° Vert 0800 306 573
www.agglo-maubeugevaldesambre.fr



Jumelage entre Marpent et Poliçan



Amis du moulin : MARCHÉ DE NOËL



Le tri sélectif

Dimanche 29 janvier à 16h00

CONCERT DU NOUVEL AN

Salle des Fêtes de MARPENT

En 1ère partie : l'Harmonie Communale de Marpent
En 2ème partie : l'Union Philharmonique Hautmontoise

Photos associations



AG Les Moulins d'Antan



AG Cyclos



Harmonie communale



Restos du cœur



CONCOURS DE BELOTE

Treize équipes étaient inscrites au concours de belote organisé par les joueurs de cartes.

L'équipe gagnante était constituée de M. Noël de Colletet et de M. Dinoire de Ferrière la Grande.



COMITE DES ANCIENS

Le Comité des Anciens, présidé par Mme Jeanine Bocquet, a organisé un voyage à Avesnes-les-Aubert.

59 personnes avaient pris place dans le bus (complet) pour cette destination à la fois champêtre et gastronomique.



Visite du père Noël à l'école



Spectacle pour les enfants du primaire

HISTOIRE LOCALE : la perche à bécasse

A la fourche du lieu-dit les 14 hectares (en haut de la rue Marceau), vers la droite, la route se transforme en un chemin d'où l'on découvre la vallée et bordé sur sa gauche par un plateau cultivé.

Ce plateau n'est autre que le lieu-dit « la perche à bécasse ».

La bécasse n'étant pas un oiseau percheur, le nom de ce lieu-dit intrigue quelque peu mais évoque en réalité la technique de chasse bien décrite par François Rozier dans son « Nouveau cours complet d'agriculture » (1809).

La chasse à la bécasse se pratiquait à l'aide d'un filet dit « pantaine », d'une longueur d'environ cent pieds (30 mètres) sur une hauteur de 30 / 36 pieds (10 mètres) que l'on tendait entre deux arbres sur une allée d'un bois ou sur un endroit conduisant à un abreuvoir ou une prairie humide.

Il fallait ensuite attacher, vers la cime de chaque arbre, deux fortes perches qui s'avançaient l'une vers l'autre, et qui servaient à élever et suspendre « la pantaine ».

Lorsque la bécasse venait à passer, elle ne manquait guère de donner dans « la pantaine », dont le chasseur, placé convenablement à cet effet, lâchait aussitôt les cordes, pour que le filet, en tombant, achève d'envelopper le gibier.

